BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1006

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

RCS non inscrit.
SICAV AXIS 4 « L1 ».
Forme : Société d'investissement à capital variable.
Adresse : 44, rue de Lisbonne, 75008 Paris.
Précédent propriétaire : 510 527 211 RCS Paris. **AXIS 4 SICAV "C".**
Oppositions : Article L.236-21 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de scission nationale. Société scindée : AXIS 4 SICAV "C" Forme : Société d'investissement à capital variable Adresse du siège : 44 rue de Lisbonne 75008 Paris Capital : 1.00 EUR Numéro unique d'identification : 510527211 Lieu d'immatriculation : Paris. Société bénéficiaire de la scission : SICAV AXIS 4 C1 Forme : Société d'investissement à capital variable Adresse du siège : 44 rue de Lisbonne 75008 Paris. Société bénéficiaire de la scission : SICAV AXIS 4 « L1 » Forme : Société d'investissement à capital variable Adresse du siège : 44 rue de Lisbonne 75008 Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission aux sociétés bénéficiaires est prévue : . Rapport d'échange des droits sociaux : ACTIF - PASSIF : NEANT - Prime de fusion : NEANT - Rapport d'échange : (1) Le nombre d'actions de la Sicav 1 Bénéficiaire AXIS 4 C1 à attribuer sera déterminé, sous le contrôle du Commissaire aux comptes des deux OPCVM, selon le calcul suivant : Nombre d'actions de la Sicav 1 Bénéficiaire = Pourcentage de titres illiquides détenu dans le Fonds Scindé X Nombre d'action de la SICAV Scindée X Valeur de l'action Scindée
———————————————

———————————————